



Les chiens de protection ne sont pas des chiens de compagnie ou de famille ordinaires : leur élevage, leur formation et leur entretien nécessitent des connaissances spécifiques en matière de socialisation, de formation et de prise en charge.

Communiqué de presse de la SCS / Prise de position

À propos du rapport d'enquête « Affaire Ramiswil relative au bien-être animal »

La Société Cynologique Suisse SCS a pris connaissance du rapport d'enquête du canton de Soleure concernant l'« affaire Ramiswil relative à la protection des animaux ». Ce rapport montre de manière frappante comment la multiplication incontrôlée, observée depuis des années, des chiens de protection des troupeaux, combinée à un manque de socialisation, a pu conduire à une situation d'urgence tant sur le plan du bien-être animal que de la sécurité, qui a finalement abouti à l'euthanasie tragique de 99 chiens.

La SCS regrette profondément cette issue. Elle souligne clairement que les chiens de protection des troupeaux ne sont pas des chiens de compagnie ou de famille ordinaires : leur élevage, leur éducation et leur prise en charge imposent des exigences très spécifiques en matière de socialisation, de dressage et d'accompagnement. Si ces exigences ne sont pas respectées ou si un cheptel dépasse les capacités d'un seul éleveur, il en résulte des animaux qui ne peuvent être ni pris en charge en toute sécurité au sein d'une meute, ni placés ultérieurement, ni hébergés d'une autre manière adaptée à leur espèce. C'est précisément cela qui, selon le rapport, a été déterminant dans la décision d'euthanasie dans le cas présent – et non pas en premier lieu l'état de santé des animaux. La SCS se distancie clairement des décisions d'euthanasie prises uniquement sur la base de l'appartenance raciale.

La SCS considère ce rapport comme une confirmation importante de ses revendications de longue date :

- **Prendre au sérieux la responsabilité en matière d'élevage** : un élevage contrôlé et responsable, assorti d'un plafond d'effectifs, n'est pas un obstacle bureaucratique, mais une condition préalable à un élevage respectueux des animaux.
- **Recours précoce à l'expertise spécialisée** : en ce qui concerne les élevages utilisant des chiens de protection des troupeaux, il est nécessaire de disposer dès le départ d'un savoir-faire spécialisé en matière de socialisation et d'élevage – et non pas seulement lorsque la situation s'est aggravée.

- **Une application rigoureuse de la loi plutôt que des solutions de consensus à tout prix :** lorsqu'il existe des indices de surmenage ou de tromperie, les autorités doivent ordonner des mesures efficaces plutôt que des mesures à l'amiable, mais inefficaces. Les responsables politiques doivent mettre à disposition les ressources nécessaires pour assurer la bonne application de cette mesure.

La SCS continue de se tenir à la disposition des autorités, des associations d'éleveurs et des propriétaires de chiens pour leur fournir des conseils spécialisés, afin d'éviter à l'avenir des cas comme celui de Ramiswil.